

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet à 21 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	LAVABRE Jacqueline	
CANTALOUBE Séverine	SERRES Daniel	
CONDOMINES Vanessa	VILLENEUVE Sébastien	
GARRIGUES Nathalie		
Mr JAMME Karol		

Étaient absents excusé(e)s : CONDOMINES Alain, Mr MERIC Patrice et SERRES Marlène,

Secrétaire de séance : BOUSQUET Bernard

I - DELIBERATIONS PRISES

• Adhésion complémentaire de la commune de Saint-Izaire au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Saint-Izaire demande une adhésion complémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Elle précise qu'actuellement la Commune adhère pour une partie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, à savoir : Salelles, Le Puech, Le Coudol, Fontanilles, Les Canacs, Les Roques, Le Pigné, Rollendes et Solages.

Elle rajoute que la Commune adhère au SMAEP Ségala-Levézou pour les lieudits : Sarrettes, Mas de Cadenas, Mas de Len, Mas de Gascuel et Janolles ;

Elle rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1^{er} juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Izaire a délibéré favorablement le 2 mai 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ;

Décide :

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la partie complémentaire de la Commune de Saint-Izaire (non adhérente au SMAEP Ségala Levézou).
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

• Adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Montfranc demande une adhésion supplémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Elle rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1^{er} juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Montfranc a délibéré favorablement le 5 juin 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Madame le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ;

Décide :

- Decide :**
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de Montfranc.

- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

- Modification du plan de financement des travaux de ravalement de la façade de l'église.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les services de l'État ont retenus le dossier pour le ravitaillement de la façade de l'église mais le plan de financement est à réactualiser.

Le nouveau plan de financement du dossier de ravalement de la façade de l'église sera le suivant :

Dépenses

depenses -travaux de restauration des façades extérieures de l'église 94 499.35 €
Total HT 94 499.35 €

Recettes

Recettes		
- subvention ETAT au titre de la DETR - DSIL		19 000,00 €
- subvention Conseil Régional OCCITANIE		6 000,00 €
- subvention Conseil Départemental AVEYRON		12 000,00 €
- Autofinancement Commune		27 500,65 €
Total		94 499,35 €

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Madame le Maire,

Décide

- de valider le nouveau plan de financement.

- Décision Modificative du budget assainissement pour la régularisation des échéances d'emprunt

Item	Description	Deposits in credits	Deposits in debits	Change in credits	Change in debits
(101) Advances to customers		1,300,000			
(104) M-1023: Accrued revenue		1,500,000			
(105) Unearned revenue				1,500,000	
(106) M-1036: Unearned revenue				1,000,000	
(107) Software revenue		1,500,000			
(101) M-1025: Unearned revenue		4,500,000			
(108) Advances to dealers/CP's				1,500,000	
(104) M-1026: Accrued revenues				1,500,000	
(105) Accrued revenue		1,500,000			
(104) M-1027: Accrued revenue		1,500,000			

TT - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE

La réunion du 24/06/2025 à la mairie de Pouonthomy avait pour objet :

- 1er contact équipe de maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage assistée d'Aveyron Ingénierie
 - Relecture du programme
 - Etat des lieux sommaires de la bâtie

Le projet comprendra :

Au RDC, l'ensemble de ce niveau devra être accessible aux PMR et répondre aux contraintes de sécurité relatives à un ERP.

Un espace associatif dédié à la mémoire de l'ancienne école sera aménagé. Cette salle pourra être mutualisée avec d'autres activités tel qu'une bibliothèque (dans la continuité de la boîte à livre existante-hors organisation et gestion bibliothèque municipale).

Un logement accessible PMR (obligation de l'accessibilité uniquement au RDC dans le cadre de la création d'un logement)

Création de 2 logements : la configuration en duplex sera envisagée, ainsi que la répartition des surfaces (un logement plus grand et un plus petit). Logement de type T2 /T3

Prochaine réunion : LE MARDI 16 SEPTEMBRE - Objet : présentation de la phase ESQ avec Diag des existants (structure)

Rendu : diagnostic structure, plans d'aménagement avec éventuellement plusieurs scénarios ou option d'aménagement, volumétrie 3D

III - ASSAINNISSEMENT

Le transfert de compétence de l'assainissement au SIAEP des Rives du Tarn a été acté et prendra effet au 31/12/2025.

IV - EGLISE

Suite au passage du technicien pour la maintenance annuelle des cloches, des travaux de sécurité urgents au niveau des cloches sont nécessaires. L'entreprise Brouillet a établi un devis pour une mise en sécurité des cloches et une mise en valeur du clocher. Le montant des travaux s'élève à 15 318 € HT. Le conseil a validé le devis et des dossiers pour des demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

V - RÉGULARISATION EMPRISE CHEMIN DE PEYRALES

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de poursuivre la régularisation des cessions des parcelles des propriétaires privés concernant l'emprise du chemin de Peyralès, chemin qui a été créé il y a plus de 30 ans.

Le conseil municipal approuve la poursuite de la régularisation avec les propriétaires concernés et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VI - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Goudronnage d'espaces communal en bordure de la RD 33 en bitume coloré.
- PLUi : une révision du PLUi va être réalisée pour modifier certains zonages. Des dossiers de modification de zone pour des projets en cours seront déposés.
- Modification des WC public : implantation sur site du nouveau projet, aménagements d'espaces
- Demande d'un local par l'auberge pour stocker le matériel extérieur l'hiver (local de la tour)
- Demande d'installation d'un robinet extérieur à l'auberge
- Changement des portes d'entrée des logements communaux (place du Clavaire et mairie)
- Installation d'un extincteur au local technique de la centrale photovoltaïque

Fin de la séance : 23h35

Fait à Pousthom, le 29 juillet 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

